



Bar le Duc, le 18 janvier 2007

La France doit réfléchir et agir sur l'avenir de ses territoires ruraux

Une volonté légitime et unanime de développement de notre département...

La Meuse est un département d'une superficie de **6211 kilomètres carrés** et a une population de **192 000 habitants**. Il y a plus de **500 communes** en Meuse. Bar-le-Duc, la capitale départementale et les deux villes sous-préfectures ont une population qui ne dépasse pas **22000 habitants** pour la plus peuplée d'entre elles, Verdun.

En 2005, la totalité de l'assemblée départementale a approuvé un projet départemental 2006-2012 qui manifeste une ambition unanime de doter le département des infrastructures lui permettant de tirer le meilleur parti des potentiels de développement des mutations économiques du 21^{ème} siècle, en y associant sa population dans une politique de solidarité et d'insertion innovante.

L'effort d'équipement et de modernisation des communes et des communautés de communes est accompagné par une politique de développement territorial solidaire et équilibré.

En cette année symbolique d'arrivée du TGV Est, la Meuse est un département mobilisé dans toutes ses composantes politiques et sociales pour se donner les moyens de défendre le projet d'un territoire relié à l'Europe et au monde, offrant à ses habitants des ressources et un cadre de vie gérés selon les principes du développement durable.

...confrontée à des ressources limitées...

La Meuse appartient au groupe des 25 départements de France dotés des plus faibles ressources.

Cela se traduit notamment :

- par la valeur du point de fiscalité qui égale 550 000 euros alors que la moyenne nationale est de 1 900 000 euros
- par une Dotaton Globale de Fonctionnement (DGF) allouée par l'Etat qui correspond à 257 euros par habitant (la moyenne nationale est de 201 euros). Compte tenu de la faiblesse de la population, cette dotation ne suffit pas en Meuse à financer la totalité des dépenses liées aux compétences obligatoires fixées par la loi alors que d'autres départements peuvent en affecter le surplus à des dépenses qu'ils ont librement choisies.
- par la difficulté de nombreuses communes et communautés de communes à avoir accès aux financements publics croisés liée à leur impossibilité de mobiliser le minimum requis (20%) de leur participation financière sur des projets parfois essentiels à la sécurité et aux services.

...et à des charges exceptionnelles

La Meuse, territoire rural dans sa très grande majorité, est soumis de ce fait à des charges particulièrement lourdes.

A titre d'exemple :

Le réseau routier meusien correspond à 17 mètres linéaires de voirie par habitant alors que la moyenne nationale se situe à 6 mètres.

Pour donner à chaque meusien un temps moyen de secours de 26 minutes, nous devons en Meuse équiper le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'une ambulance pour 4800 habitants. Le ratio national est de une ambulance pour 9300 habitants.

La charge du transport scolaire, déterminant dans l'accès à l'éducation pour les enfants des 500 communes meusiennes, coûte chaque année au département l'équivalent de sa capacité d'épargne.

La résorption de zones blanches de réception de téléphonie mobile correspondant à plus de 100 communes en Meuse nécessite un effort financier public (4 millions d'euros) auquel les habitants des départements urbains ne sont pas soumis.

Il en est de même pour le Haut débit où un accès rapide de tous points du territoire nécessitera une contribution départementale de l'ordre de 20 millions d'euros en fonction de l'appel d'offres en cours auprès des opérateurs détenteurs de licence.

Les perspectives inquiétantes de carence en présence médicale sur le territoire meusien génèrent une intervention publique dont la part assumée par les collectivités locales des territoires ruraux est appelée à croître considérablement et rapidement face à ce problème vital.

Un déséquilibre territorial flagrant peu pris en compte, mettant à mal la cohésion nationale

La lourdeur de ces charges, confrontées à la difficulté de générer de nouvelles ressources provoquent, en Meuse, comme dans d'autres départements ruraux, des déséquilibres qui remettent en cause les principes d'égalité républicaine.

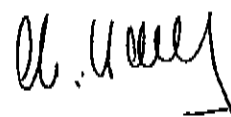
Cette situation pose la question de l'aménagement équitable de tous les territoires de France et de leur qualité de vie future.

Car, force est de constater que, malgré les efforts, la péréquation des ressources mise en œuvre génère des effets **totallement insuffisants**, provoquant ainsi un sentiment d'injustice.

Un enjeu national qui doit être abordé lors des campagnes électorales présidentielles et législatives

En conséquence de quoi, le Conseil général de la Meuse, appuyé par les élus locaux de ce département, demande que la volonté de développement des territoires ruraux soit entendue lors du débat national du printemps 2007.

Ils demandent que chaque candidat à l'élection présidentielle se prononce sur la nécessité et les conditions de la mise en œuvre d'une péréquation plus juste et plus efficace des ressources nationales, qui puisse s'appliquer à tous les échelons des collectivités territoriales. Cette péréquation doit s'établir sur des critères qui prennent mieux en compte les charges de territorialité et établissent clairement la solidarité et le rôle de tous les territoires de France dans le développement de la qualité de la vie de notre pays.



Christian Namy,
Président du Conseil général de la Meuse.